



Tu mettrais plus facilement un grain de sel sur la queue d'un moineau que de me faire croire que je suis pour quelque chose dans ton affaire (Balzac)

Nous éditons un bulletin pour nos adhérents, voici la nouvelle formule : de notre journal grand public "Grain de sel". Titre symbole de notre Association Eguillenne du Cadre de Vie (loi 1901 - agréée environnement par décret Préfectoral) Cette fois nous vous documentons sur la circulation à Eguilles et « le projet communal de délestage » Faites nous part de vos remarques, et critiques : elles sont les bienvenues .

### Des solutions pour Eguilles ?

L'AECV est avant tout une force de propositions. Nous traiterons dans les prochains N° des solutions que nous préconisons concernant :

- La traversée du village
- L'organisation des transports en commun
- Le plan de déplacement entreprises
- Le covoiturage...

**mais surtout de la menace que représente le développement de l'aérodrome des Milles!**



## Grain de sel ...

### LA CIRCULATION À EGUILLES:

Faut-il en avoir un grain!

Être fou d'espérer donner de la voix au sujet de la circulation, tel notre modeste oiseau sur sa branche... Mais, doit-on être entendu pour avoir envie de chanter ? Être certain de réussir pour entreprendre ? Eguillens, jugez donc. Pour nous l'utopie, grain de beauté, enjolive, et fait avancer le monde.

L'AECV ambitionne d'autres solutions



L'AECV ne roule pour personne, elle marche pour tout le monde.



pour Eguilles.

Par ce journal nouveau, nous mêlons notre grain de sel aux sujets que nos concitoyens ont peine à approcher. Il relèvera la saveur de la soupe, toute prête et insipide, qui nous est servie. Goûtons-y. Difficile à avaler? Assaisonnons-là à notre goût.

Dans quel village voulons-nous vivre? Avec quels développements, urbains, écologiques, culturels, économiques...? Face aux "décideurs" nous gouvernant, eux mêmes impuissants ou... consentants; face au "tout économique" qui rend chacun de nous concurrents plutôt que solidaires, une réflexion citoyenne est-elle inutile? Impossible?

L'AECV pratique la contestation, accompagnée de propositions réfléchies. En son temps, la municipalité s'appuya beaucoup

sur notre travail pour combattre le projet de "Déviation". Elle ne nous en sait pas gré ? C'est son problème. Partenaires, nous avons gagné. Seulement gagné provisoirement du temps....

Le Grain de sable est quant à lui une " Intervention minime enrayant une action dangereuse". Quand la machinerie du tout-voiture redémarre, l'AECV se fait grain de sable, pour en gripper les rouages.

Mauvaise graine de violence semée à la volée dans notre paysage, l'automobile crée des routes... la route qui fabrique des voitures. Imparable?

Eguillens, naissez-vous avec deux pieds où n'êtes-vous munis que de roues? Se transporter en commun est une alternative. Nous vous offrons ici de quoi construire votre opinion. En toute indépendance.

Sous le vent mauvais qui sape sournoisement, chaque jour un peu plus, ce qui EST la qualité de notre vie, ensemble **veillons au grain**. Ce coup de vent coule quiconque s'embarque inconsamment. Pas de vent favorable à qui n'a pas de cap. Prenons-en de la graine .

Le grain est par ailleurs semence d'avenir. "Nous n'héritons pas la terre de nos parents, mais nous l'empruntons à nos enfants".

**Pour eux, rejoignez et soutenez l'AECV, nous avons du grain à moudre !**

## CIRCULATION À EGUILLES: CONSTAT

En matière de voirie rien de significatif n'a été réalisé depuis bientôt dix ans (élections municipales de juin 1995) à l'exclusion de l'aménagement du carrefour des LOGISSONS et de la création de deux giratoires sur la route AIX - BERRE (RD10) ; l'un aux « JALASSIÈRES », l'autre au carrefour « Agathe » (Zone d'activités). Ces derniers ont été faits par le Conseil Général.

Les interventions de l'AECV ; notamment depuis le début de l'année 1999, tant auprès de la municipalité que du Conseil Général visaient à engager des réalisations sur les trois routes départementales qui irriguent le territoire communal dans le sens nord > sud.

Or, depuis peu, la municipalité a fait procéder à des travaux préparatoires sur son itinéraire communal de délestage (CR52 - chemin des LAURIERS, ET VC3 CHEMIN DE VENTABREN)

## DÉSACCORD N° 1

### PRIORITÉS AUX PRIORITÉS!

L'AECV considère qu'en matière de travaux à réaliser il convient d'établir des priorités, de traiter et sécuriser dans l'ordre les voies qui reçoivent les trafics les plus conséquents: 1 - Requalification de la traversée du village RD 543 entre le giratoire de DUBY et celui des LAMPIS (rue du Grand Logis, Boulevard Léonce Artaud, montée Maxence Gues)

2 - Requalification et mise en sécurité de la RD 18 : rue de la Source, rue d'Aix entre l'intersection avec le chemin des Lauriers et le giratoire des LAMPIS

3 - Aménagement des voies existantes en partie ouest du village et traitement partiel en boulevard urbain dans le périmètre d'Agglomération. **Ces travaux, selon l'AECV, ne peuvent être entrepris qu'après restitution totale des terrains acquis pour le projet de déviation.** Notons que les deux premières voies citées sont départementales et **subventionnables** par le Conseil Général.

## DÉSACCORD N°2: QUELLE DÉMOCRATIE COMMUNALE?

Pour résoudre la circulation et le stationnement sur la commune, analysons globalement les déplacements. Intégrons un plan de déplacements avec des sens uniques, et un programme de travaux respectant une chronologie.

Des sens uniques répartissant, quant à eux, les flux sur les différentes voies concernées.

Deux études réalisées par le bureau d'études : Aménagement du Territoire et Transport (ATT), commandées par la municipalité en juillet 2002 et juillet 2003, devaient permettre une concertation générale entre : représentants du Conseil municipal, Associations de Défense de l'Environnement, Comités d'Intérêts de Quartier (CIQ) et Association des Commerçants.

**Cette concertation, à laquelle municipalité s'était engagée en octobre 2003 n'a jamais eu lieu.**

Un simulacre fut décidé en son lieu et place : Une réunion publique, sensée être l'aboutissement d'un dialogue préalable entre élus et les différents acteurs locaux.

Concertation ?

Un « sondage » téléphonique sur un « échantillonnage de 100 personnes (plus de 7000 habitants vivent à Eguilles...) Les questions « ouvertes » n'ont permis que le bavardage.

Seules des questions fermées auraient pu quantifier les avis des Eguillens. Un questionnement sur moins de 2% de la population ne saurait être significatif.

### LE POU MON VOUS DIS-JE

(Molière le Malade imaginaire)

Du coup « on » a mis dans cette enquête payée de nos deniers publics (combien ça coûte ?) ce qu'on voulait y trouver : les Eguillens sont unanimes puisque 95% des personnes interrogées déclarent que ça circule mal à Eguilles et que c'est le « bordel » (sic). Quelle révélation ! 95% de 2% de la population ! Voilà qui est très légèrement représentatif ...

## ET POURTANT C'EST LA LOI !

Par ailleurs, l'AECV (association agréée environnement par décret Préfectoral) aurait dû être consultée à partir du dernier projet d'itinéraire communal de délestage. Ce

**Adhérez à l'AECV !**  
Rejoignez-nous  
pour être informés sur  
votre cadre de vie à Eguilles.  
L'AECV  
n'accepte aucune subvention.  
L'AECV  
est indépendante et ne vit que par ses  
adhérents. Aidez-nous à produire les  
prochains journaux

Cotisation  
et abonnement  
au journal  
"Grain de Sel" :  
20 Euros par an  
adressez votre chèque  
à  
AECV  
215 d chemin de Fabrègues sud  
13510 Eguilles

n'est qu'une **obligation légale !** Elle n'a pas été respectée par l'équipe municipale.

## DÉSACCORD N°3: IMPOSSIBLE DE SE DÉFINIR

Favorable à l'aménagement des voies existantes, l'AECV, voilà des années, avait donné son accord de principe sur un projet de réalisation d'un itinéraire en partie ouest du village (nous réfutons le terme de « délestage ») et cela sous deux conditions :

- être saisie pour concertation d'un projet **global** incluant la desserte de la salle omnisports\* .
- S'affranchir préalablement du trafic de transit ininterrompu (4 véhicules sur 10 traversant le village sans s'y arrêter)

*\* Ses abords dangereux sont fréquentés, entre autre, par des classes entières de nos écoles qui traversent sans autre protection que la chance qui pour l'instant veille sur elles... Les parents d'élèves réclament à chaque conseil d'école une signalisation efficace. Hélas la route n'a été munie que de « bandes rugueuses » .*

*Quelle audace en matière de sécurité!*

Voir mémoire de l'AECV sur le Projet du plan de Déplacements Urbains du Pays d'Aix (PDU) intégré à l'enquête publique de 2004.

Or, les travaux préparatoires ont démarré. L'AECV n'a été destinataire d'aucun dossier technique.

### **COMMENT "APPRECIER" L'ITINÉRAIRE COMMUNAL DE "DÉLESTAGE" SANS ÉLÉMENTS SÉRIEUX?**

Ils ne sont essentiellement constitués que: par la lettre de Monsieur le Maire aux citoyens d'EGUILLES, et par des articles de presse. Au total des informations incomplètes et très fragmentaires qui ne permettent pas de se faire une opinion.

### **NON CONFORMITÉ**

Le projet n'est pas conforme au contenu de la publication municipale « EGUILLES-info du 2 mars 1998 intitulé *Nouveau Projet Communal*. En effet le projet présenté prévoyait une origine nord/sud sur la RD 17 au droit de COULONY. Il comprenait un premier tronçon constitué par la VC32 un second tronçon sur la RD18, le troisième CR52 (le chemin des Lauriers) le quatrième VC3 (chemin de VENTABREN).

Le raccordement aval laissant ouvert 3 hypothèses : soit vers la RD 543 soit la RD10 (route de BERRE) dans les deux cas la RD 10g (qui va des CYPRES vers la route de BERRE) était concernée.

### **DIVERSIFICATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Le 17 février 1998, le Conseil Municipal avait approuvé le principe d'un itinéraire communal de délestage précisant que la maîtrise d'œuvre serait entièrement dévolue à la municipalité. Or le projet qui voit le jour comprend 3 maîtrises d'œuvre différentes :

- accès à la salle omnisports : Communauté du Pays d'Aix (CPA)
- Itinéraire communal CR52 et VC3 Municipalité
- Tronçon de raccordement côté sud RD10g DRTE ( Conseil Général)

### **COHÉRENCE OU CO-ERRANCE ?**

Nous nous trouvons donc devant un projet fragmenté dans l'espace et dans le temps qui risque d'être lourdement préjudiciable à la cohérence ainsi qu'à la mise en œuvre et au fonctionnement du projet.

### **GRAIN DE SABLE**

Le Conseil Communautaire de la Communauté du Pays d'Aix (CPA) se réunissant le 12 décembre 2003 a décidé la création d'une Zone d'Activités Economiques (ZAC) sur le territoire de la commune de VENTABREN et implantée en bordure des RD10g et RD10 (route de BERRE) à proximité du viaduc du TGV.

Le 25 mars dernier le Conseil Communautaire a de nouveau débattu de ce dossier. Suite aux protestations de la Chambre d'Agriculture concernant une zone Appellation d'Origine Contrôlée

Nota :

Les 2 représentants de la commune d'Eguilles étaient absents de cette réunion sans donner leurs pouvoirs. La municipalité n'a donc pas pris position sur cet important dossier.

(AOC) le projet est remodelé dans son implantation, sa superficie, le nombre et le découpage des lots. Les représentants de notre commune ont voté cette modification.

Il existe 4 zones d'activités près d'EGUILLES : La Pioline, La Duranne, l'Europôle méditerranéen de l'Arbois et le pôle d'activités emplois d'Aix en Provence. Favorables à la création d'emploi, nous considérons qu'une telle concentration, sur un espace géographique restreint, ne justifie pas une zone supplémentaire en limite de communes à vocation résidentielle. (Recensement 1999 INSEE). L'AECV s'est positionnée contre ce projet. (Rapport sur le PDU 2004)

Schéma d'aménagement : superficie totale : plus de 31 hectares dont 25 aménageables 59 lots (superficie variante de 1000 à 12 000 m<sup>2</sup>)

Le premier projet prévoyait 30 entreprises et 500 emplois. Le rapporteur du projet initial constatait « *il n'existe aucun accès direct vers le nord du département* ». On songe immédiatement à l'aménagement de la RD 10g sur le territoire des communes d'EGUILLES et de VENTABREN entre l'intersection VC3 / AVOCATS jusqu'à la route de BERRE (RD10) qui pourrait constituer l'ultime tronçon de l'itinéraire de délestage d'EGUILLES. Cerise sur le gâteau, La CPA estime nécessaire de créer 2 nouveaux ronds-points, ainsi qu'un demi échangeur sur l'autoroute A8 à BOMPARD !

De là à penser qu'à terme les zones d'activités d'EGUILLES et de VENTABREN opéreront une jonction, alors nous aurons notre petite «Pioline». Non merci.

Que dire des répercussions en matière de consommation de l'espace (voies de desserte, parkings) d'augmentation notable du trafic attendu et du développement de nuisances en tous genres ! Sans parler de la concurrence faite au commerce et à l'artisanat Eguillen !

### **QUID DES 9 POINTS ESSENTIELS SUIVANTS?**

- La notice d'impact relative à la loi Bouchardeau et aux dispositions qui l'ont suivie.
- Le rôle de la voie dans le cadre d'un plan global de circulation.
- La catégorie de la voie et justification du trafic (il avait été fait état de 3000 véhicules jour lors d'une rencontre AECV / municipalité le 3 septembre 2004)
- caractéristiques dimensionnelles (chaussée, accotements, trottoirs, fossés ou caniveaux etc.)
- traitement des carrefours et intersections y compris le raccordement avec le chemin de VALSÈRE
- continuité piétonne (sécurité)
- vitesses autorisées pour les zones urbaine et de campagne (implantation de ralentisseurs)
- type de revêtement (phonique capable d'abaisser le volume sonore ?)
- rétablissement des écoulements hydrauliques ( bassin de tamponnement calibré en prévision de la crue centennale ?)

## COMMENT CROIRE AU « DÉLESTAGE » ?

Des travaux à court ou moyen termes, sous l'autorité de la Direction des Routes des Transports et Equipement (DRTE), auront une répercussion sur la circulation à EGUILLES

### Elargissement de la RD 18 entre St CANNAT et EGUILLES

Réalisation à moyen terme : chaussée de 6m accotements de 1,50m cette voie qualifiée (par le plan ATT en 2003) de « RN7 bis » fait office de délestage lorsque la RN7 est saturée à St CANNAT (projet de déviation en cours d'étude)

Le trafic sur ce tronçon de la RD18 augmenta de 6,60% entre 2000 et 2003 !

En 2003 les comptages ATT dénombrèrent :

2400 véhicules / jour sur la RD 18 St CANNAT- GUILLES

1800 véhicules / jour sur la RD17 PÉLISSANNE - GUILLES

4000 véhicules / jour sur la entre COULONY et le giratoire de DUBY

Donc, le chiffre annoncé de 3000 véhicules / jour sur "l'itinéraire communal de délestage" ne prenant pas en compte l'impact de la future ZAC de VENTABREN, nous laisse dubitatifs.

Selon la municipalité le trafic actuel est de 2200 véhicules / jour sur le VC3. Engager un budget conséquent en partie supporté par les contribuables d'EGUILLES pour un gain de 800 véhicules / jour est-il opportun?

**Elargissement de la RD 18 entre le giratoire des Jalassières et la RD 65 ( Les Milles )** Réalisation à court terme Enquête Publique en cours chaussée de 6m, 2 accotements de 1,50m aménagement des carrefours existants.

Un confort apporté aux automobilistes qui n'incite pas à abandonner l'itinéraire RD543 emprunté actuellement. (Grand Logis-Léonce Artaud) et RD 18 entre le giratoire des LAMPIS et celui des JALASSIÈRES !

Elargissement de la RD 543 avec traitement de l'intersection : «Grès

hauts- Avocats » entre le giratoire du Cros et l'échangeur de Bompard .chaussée 6m, accotements 1,50m.

**Une future réalisation qui encourage les utilisateurs d'une traversée par le centre du village, de la rue de la Source ou de la rue d'Aix, à ne pas changer leurs habitudes !**

### ET SI ON « DÉLESTE » ?

Hypothèse où l'on se trouverait confrontés à un trafic très conséquent :

- 6800 véhicules jour : scénario N°1 étude ATT 2003

- 6700 véhicules jour : scénario N°2

- 6500 véhicules jour : Horizon 2010 étude de trafic DRTE juin 1999 Conseil Général.

Notons la *cohérence* de ces prévisions issues d'études différentes.

Est-il raisonnable de faire passer un tel trafic (équivalent à celui du projet de Déviation de la RD543 ) sur le chemin des Lauriers? voie étroite et sinueuse avec ponctuellement une pente de 12% (hors des normes admises).

Pari extrêmement risqué ; et que dire des nuisances pour les riverains proches ou non ?

### ET LE RACCORDEMENT CÔTÉ SUD ?

Envisageable vers la RD10 (route de BERRE) en générant un surcroît de trafic inhérent au projet de ZAC. Interrogé par l'AECV, le responsable de la DRTE d'AIX nous déclare: " *si cet aménagement était justifié par des objectifs qu'on lui assigne, les travaux pourraient être envisagés*" Autre hypothèse annoncée par la Municipalité: le raccordement à la RD543 (Les CYPRES) en empruntant la RD10g depuis l'intersection AVOCATS -VC3 – chemin de Ventabren

La DRTE répond : " *nous ne sommes pas impliqués au plan technique dans le projet d'itinéraire communal d'EGUILLES. Le Conseil Général n'est pas opposé au transfert de ce tronçon à la commune ! Son aménagement par le département, n'est pas à l'ordre du jour !*"

Donc, en utilisant cette voie comme tronçon ultime de l'itinéraire Communal de Délestage on se rac-

orderait sur la chaussée la plus étroite des routes départementales que compte la commune ! Largeur de chaussées mesurées sur place de 3,50m, à 3,80m. Opter pour une telle solution, sans requalification est jouer à l'apprenti sorcier !

### CAUTION QUI S'EN DÉDIE

En vertu du principe de précaution l'AECV ne cautionne pas ce projet:

- **Ne pas restituer les terrains acquis pour le projet de déviation, fait peser la menace d'une future "déviation bis"** .

- **Pas de données techniques essentielles permettant une appréciation objective .**

- **Le projet est fractionné**

- **incertitude trop lourde sur le trafic attendu**

**L'AECV, association agréée environnement par la Préfecture, refuse donc de donner un chèque en blanc à la municipalité. d'EGUILLES.**



**Association loi 1901 - agréée  
environnement par la Préfecture**

Conseil d'Administration:

**Présidente : Christine Schmitt**

Gérard Cire

Philippe Desplats

Ernest Hussy

Emmanuelle Michel

François Milcent

Gérard Piedeleu

Pierre Sellier

Gilles Walser

Courrier à: AECV 215 d chemin de

Fabrègues sud 13510 Eguilles

tél: 06 75 58 25 42

email: aecv@laposte.net

